



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des Territoires de Vaucluse**

Service Politiques d'Aménagement et
d'Habitat

Affaire suivie par : Secrétariat de la
CDPENAF

Tél. 04 88 17 82 49

ddt-cdpenaf84@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le **21 NOV. 2023**

La préfète de Vaucluse

à

DDT de Vaucluse

Service politiques d'aménagement et
d'habitat

Unité droit des sols, accessibilité, fiscalité

Objet : Avis simple de la CDPENAF au titre de l'auto-saisine sur certains types de projet permettant l'implantation d'installations de production d'énergie photovoltaïque, sur la demande de PC 084 007 23 00122 – CN'AIR - Monsieur Nicolas COURT

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) de Vaucluse regroupe les collectivités territoriales et leurs groupements, les professions agricole et forestière, la chambre d'agriculture et les organismes nationaux à vocation agricole et rurale, les propriétaires fonciers, les notaires, les associations agréées de protection de l'environnement, la fédération départementale des chasseurs et les représentants de l'État.

Son secrétariat est assuré par la DDT.

Services de l'État en Vaucluse

Direction Départementale des Territoires

84905 AVIGNON CEDEX 9

téléphone : 04 88 17 85 00

courriel : ddt@vaucluse.gouv.fr

Site Internet : www.vaucluse.gouv.fr

Depuis le 08 septembre 2022, la CDPENAF exerce un droit d'auto-saisine sur les plans et projets permettant l'implantation d'installations de production d'énergie photovoltaïque selon les critères suivants :

- Les centrales photovoltaïques au sol en zones agricole ou naturelle ;
- Les ombrières photovoltaïques en zones agricole ou naturelle ;
- Les constructions et installations en zone agricole avec toiture photovoltaïque dont l'emprise est supérieure à 600 m².

La commission prononce dans ce cas, un avis simple au regard de l'objectif de préservation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Le projet porte sur la construction d'un parc solaire photovoltaïque au sol, sur la commune d'Avignon.

Ce point a fait l'objet d'un examen par la commission lors d'une consultation électronique organisée du 13 au 17 novembre 2023.

La CDPENAF a émis un **avis favorable** sur le projet au regard de l'objectif de préservation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Pour la préfete et par délégation,

Le directeur départemental
des territoires de Vaucluse

François GORIEU